



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ariège : désert médical

Question orale n° 1566

## Texte de la question

Mme Bénédicte Taurine appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le désert médical en Ariège. Un an d'attente pour avoir un rendez-vous chez un ophtalmologue ou un cardiologue, sept mois pour un dermatologue, huit mois pour une consultation dans un centre médico-psychologique pour un adolescent, un an pour un adulte, voici des exemples de temps d'attente pour consulter des spécialistes en Ariège, considéré comme un désert médical comme bon nombres de territoires ruraux. Le département ne comporte par ailleurs aucun service de neurologie ou d'urgence psychiatrique et, à cette heure, deux services d'urgence sur trois sont fermés, faute de personnel. En outre, une mission d'information sénatoriale intitulée « Femmes et ruralité : pour en finir avec les zones blanches de l'égalité » a mis en avant les « doubles peines » qui pèsent sur les femmes habitant en milieu rural et notamment dans « l'accès aux soins ». L'Ariège est à nouveau tristement cité, s'agissant du dépistage du cancer du sein car c'est le département métropolitain avec le plus faible taux de dépistage. Aucune mammographie n'est possible dans un établissement public depuis trois ans. Il ne suffit pas de supprimer le *numerus clausus* pour augmenter le nombre de médecins. Les hôpitaux ne peuvent, en l'état, augmenter leur capacité d'accueil d'internes. Pourtant, les solutions ne manquent pas : par exemple, la territorialisation des capacités d'accueil des formations en médecine, afin que celles-ci soit déterminée en partant des besoins de santé des territoires et non pas des capacités de formation du système universitaire, ainsi que la fin de la tarification à l'acte qui désavantage certaines activités telles celles afférentes à la prévention ou aux prises en charge longues comme la psychiatrie. Elle lui demande ses propositions concrètes pour les établissements du CHAC et du CHIVA afin de garantir l'accès aux soins aux Ariégeois.

## Texte de la réponse

### DÉSERTIFICATION MÉDICALE EN ARIÈGE

**M. le président.** La parole est à Mme Bénédicte Taurine, pour exposer sa question, n° 1566, relative au désert médical en Ariège.

**Mme Bénédicte Taurine.** Un an d'attente pour obtenir un rendez-vous chez un cardiologue, huit mois pour une consultation dans un centre médico-psychologique pour un adolescent, alors qu'une prise en charge rapide est fondamentale dans ces circonstances : voici des exemples de délais d'attente pour consulter des spécialistes en Ariège.

Au moment où j'ai préparé ma question, sur les trois services d'urgence que compte le département, deux étaient fermés faute de personnel : celui de Saint-Girons où sont situées les urgences psychiatriques, et celui de Lavelanet, pour lequel nous n'avons aucune perspective de réouverture. Cette situation met en danger les habitants de ces territoires, soulève un problème supplémentaire de surcharge de travail et entraîne une augmentation des délais d'intervention pour les pompiers, qui sont majoritairement bénévoles et doivent pallier les carences de l'État. Depuis, j'ai reçu le témoignage d'une personne qui devait suivre une chimiothérapie à l'hôpital de Foix et qui a été renvoyée chez elle à son arrivée dans le service, faute de médecins et de lits pour

l'accueillir.

Une mission d'information sénatoriale intitulée « Femmes et ruralité : en finir avec les zones blanches de l'égalité » a mis en lumière les doubles peines que subissent les femmes habitant en milieu rural, notamment dans l'accès aux soins. L'Ariège est à nouveau tristement citée s'agissant du dépistage du cancer du sein, car c'est le département de l'Hexagone où le plus taux de dépistage est le plus faible. J'ai aussi reçu le message d'une femme qui a eu un cancer, et qui s'insurge à juste titre parce que l'hôpital de Foix ne pratique plus de mammographie. Fin décembre, c'est l'hôpital de Tarascon qui sera transformé en EHPAD, et je passe sur le fait qu'il devient difficile de trouver un médecin référent ou un dentiste. De nombreux députés de tous bords n'ont eu de cesse d'alerter le Gouvernement, en déposant notamment de nombreuses propositions de loi. Tout récemment, mon camarade communiste Sébastien Jumel défendait la proposition de loi pour une santé accessible à tous et contre la désertification médicale ; elle n'a malheureusement pas été adoptée.

Monsieur le secrétaire d'État, quelles solutions concrètes proposez-vous pour les hôpitaux de mon département, afin de garantir aux Ariégeoises et aux Ariégeois un accès aux soins, qui fait gravement défaut ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles.

**M. Adrien Taquet**, *secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles*. Merci pour votre question ; elle fait écho à l'inquiétude qu'inspire la démographie médicale en baisse à nombre de nos compatriotes. En effet, beaucoup de questions émanant de différents territoires portent sur ce sujet. L'Ariège n'échappe pas à cette situation, et son caractère rural contribue sans doute à son manque d'attractivité pour certains jeunes soignants, notamment les médecins. Notons toutefois que, contrairement à ce qu'on peut parfois penser, la désertification médicale ne concerne pas que les zones rurales, les territoires urbains y sont aussi confrontés.

Afin d'améliorer l'accès aux soins, l'agence régionale de santé (ARS) d'Occitanie met en œuvre plusieurs mesures qui relèvent du plan Ma santé 2022, défendu à l'époque par Agnès Buzyn, ainsi que du projet régional de santé qui en découle. Pour la médecine de ville, l'ARS a reconnu l'ensemble du département de l'Ariège comme prioritaire du fait de la baisse de la démographie médicale constatée depuis quatre ans. Lorsque le futur zonage des médecins sera publié, au plus tard fin mars 2022, sachez qu'une aide à l'installation de 50 000 euros sera proposée à tous les médecins et dentistes qui s'installeront dans le département.

Ce classement permettra également d'accueillir des médecins signataires du contrat d'engagement de service public, qui sont accompagnés financièrement par l'État lors de leurs études. En complément de ces aides, l'ARS propose également un contrat de début d'exercice au médecin qui s'installe dans le territoire, avec une garantie de revenus pendant douze mois, à la condition de pratiquer en exercice coordonné. Lorsque les médecins généralistes privilégient le salariat, l'ARS accorde pendant deux ans une aide financière pour les employeurs, grâce à la prise en charge des charges patronales. Pour la médecine libérale, un arrêté élaboré en lien avec l'Ordre des médecins et la préfecture sera prochainement signé. Il permettra d'accueillir des étudiants en médecine en qualité de médecin adjoint ; ils interviendront en surplus des médecins en exercice, et non en remplacement.

Je rappelle que les coopérations entre professionnels de santé sont également facilitées grâce à des protocoles de coopération permettant des délégations de tâches – de nouveaux sont en cours d'instruction –, ou encore grâce aux dix-neuf maisons de santé pluriprofessionnelles que l'ARS accompagne déjà sur le territoire. Permettez-moi enfin de souligner le développement de la télémédecine qui complète l'offre de soins dans ce type de territoires et réduit ainsi les contraintes géographiques qui sont souvent inhérentes à la grande ruralité. Voilà le panel d'aides et de soutiens que les ARS mettent en place dans les territoires pour faciliter l'installation des médecins, et donc améliorer l'accès aux soins de nos concitoyens grâce à une offre de soins adaptée.

**M. le président.** La parole est à Mme Bénédicte Taurine.

**Mme Bénédicte Taurine.** Je vous remercie des informations que vous nous apportez. J'observe néanmoins

que s'agissant de la situation spécifique du centre hospitalier Ariège-Couserans et du centre hospitalier intercommunal des vallées de l'Ariège, sur laquelle portait précisément ma question, nous n'avons pas vraiment eu de réponse. Je vous adresserai éventuellement une question écrite pour approfondir le sujet.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Bénédicte Taurine](#)

**Circonscription :** Ariège (1<sup>re</sup> circonscription) - La France insoumise

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1566

**Rubrique :** Médecine

**Ministère interrogé :** Solidarités et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 novembre 2021](#)

**Réponse publiée le :** 8 décembre 2021, page 11280

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 novembre 2021](#)